

Séance du 22 Novembre 2010

Le vingt-deux novembre deux mille dix, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 15 novembre 2010

Date d'affichage : 30 novembre 2010

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel, DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusée : Mme LEDOUX Malika (procuration Melle LEVALLOIS).

M. BOURGE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

En début de séance Mme le Maire demande au Conseil son accord pour ajouter 2 délibérations supplémentaires à l'ordre du jour. Le CM accepte à l'unanimité.

I. Pôle médical communautaire

Mme le Maire expose les raisons de cette demande par la communauté des communes. Le CM approuve à l'unanimité.

Communauté de communes : extension de compétences (reçu le 29/11/2010)

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Communauté de Communes de Marigny lors de son assemblée générale du 21 octobre a étendu ses compétences à la « mise en place d'un projet de santé intercommunal avec les professionnels de santé concernés » statuts article 5 paragraphe C60.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire donne son accord pour étendre les compétences de la Communauté de Communes de Marigny à la « mise en place d'un projet de santé intercommunal avec les professionnels de santé concernés » statuts article 5 paragraphe C60.

II. Indemnités kilométriques Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (reçu le 29/11/2010)

Monsieur BOURGE expose au Conseil Municipal que Mme LEBEHOT utilise son véhicule personnel pour se rendre dans différentes administrations.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Mme LEBEHOT Myriam, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, une indemnité kilométrique de 169.41 € pour l'année 2010, au titre de ses déplacements à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (529.4 Km * 0.32 € selon le barème en vigueur).

III. Formation des élus

Mme le Maire explique au CM que M. Bernard PATIN a suivi un stage de trois jours sur la gestion des cimetières, car suite à un audit que nous avons eu, il semble que la commune a quelques lacunes dans ce domaine.

Le CM donne son accord à l'unanimité.

Mme le Maire donne la parole à M. PATIN qui fait un compte rendu sommaire de son stage et qui dresse les grandes lignes des travaux à envisager et du règlement à refondre.

Virement de crédits section de fonctionnement (reçu le 29/11/2010)

M. PATIN s'étant retiré des débats.

Mme le Maire expose que M. PATIN, adjoint, a suivi une formation au CNFPT d'Hérouville Saint Clair, concernant les règlements des cimetières. Le coût est de 165 euros pour les 3 jours. Afin de mandater cette somme, un virement de crédits est nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien des bâtiments	200.00 €	
D 6535 : Formation élus		200.00 €

IV. Presbytère : offre d'achat (reçu le 29/11/2010)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'une offre lui a été faite concernant le Presbytère, pour un montant de 230 000 € net vendeur. Le prix fixé lors de la séance du CM du 31 mai 2010 était de 250 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte à l'unanimité, la proposition d'achat de M. et Mme LHERMITTE d'Agneaux, moyennant le prix de 230 000 € net vendeur pour l'ensemble immobilier comprenant les parcelles cadastrées section C n°563 (terrain 939 m²), n°564 (terrain 1728 m²), n°700 (mare 19 m²), n°702 (bâtiment + terrain 734 m²), n°703 (terrain 339 m²), n°705 (bâtiment 18 m²) et n°887 (bâtiment 41 m²), soit une surface totale de 3 818 m²;
- charge Mme le Maire de faire procéder aux différentes études (amiante, plomb, etc.) préalables à la vente ;
- charge Mme le Maire de contacter Me SEUX, notaire à Saint Sauveur Lendelin pour finaliser cette vente ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

V. Gare SNCF : achat bâtiment et terrains (reçu le 29/11/2010)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat de la Gare SNCF (bâtiment et terrains), comprenant les parcelles cadastrées section B n° 395a (579 m²), n° 395b (432 m²) et n° 395c (199 m²), le tout sur une surface de 1 210 m². Le prix demandé par la SNCF est de 25 000 € non négociable. Il inclut les débranchements et la neutralisation des réseaux. Par contre, les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de l'acquisition de la gare (bâtiment et terrains) de l'ensemble immobilier ci-dessus référencé ;
- accepte la proposition de la SNCF moyennant le prix de 25 000 € ;
- charge Mme le Maire de contacter Me LELONG-MARTY, notaire à Marigny pour finaliser ce projet ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

VI. Préfabriqué

Mme le Maire expose au CM la situation du RPI du moment et pour l'avenir, le nombre d'élèves étant toujours en augmentation, et la nécessité de ramener une 3ème classe à Carantilly dès la prochaine rentrée scolaire.

Les classes dans notre bâtiment modulaire ne sont pas assez grandes pour accueillir un nombre d'enfants supérieur à 25, deux solutions s'offrent à nous :

- achat d'un module pour agrandir la salle de classe : coût 13600 € plus quelques travaux de terrassement, réseaux, électricité etc.
- achat d'un module pour agrandir la salle nord, et aménagement de la salle côté route en cuisine, ce qui nécessite des travaux de conformité

Son coût est de 35 000 € plus les travaux identiques au 1er cas. L'avantage de cette solution c'est :

- une cuisine aux normes
- une salle à manger plus grande (52 m² au lieu de 45 m²)
- rendre 2 classes homogènes aux enseignants, plus confortables et fonctionnelles (groupe scolaire d'origine)
- plus de facilités pour louer.

Mme le Maire pose la question au CM "que fait-on ? " et propose un tour de table. Le CM accepte par 13 voix pour et 2 abstentions la 2ème solution (cuisine et salle à manger).

Mme le Maire indique au CM qu'elle va très rapidement faire effectuer des devis et lancer la procédure (permis, subventions etc.)

VII. Maison de M. BITOUZE

Mme le Maire fait part au CM d'un article de journal qui place la maison de M. Claude BITOUZE attenante à l'ancien bar, hôtel, restaurant, en vente sur saisie, mise à prix 15000 €.

Elle demande au CM s'il est judicieux de se positionner pour l'acheter, dans le cas où Mme MARIE n'aurait pas de droit de préemption. Après de nombreux échanges et un tour de table, le CM se prononce par 12 voix pour et 3 abstentions. Une visite des lieux aura lieu le 3 décembre, la vente devant intervenir le 16 décembre. Mme le Maire va suivre ce dossier et tiendra le CM informé.

VIII. Affaires diverses

- Indicateur de vitesse : Mme le Maire remercie Groupama pour la subvention allouée.

- Ligne THT : Mme le Maire rend compte de la réunion auquel elle a assisté à la Préfecture de la Manche.

- PAP : déjà 6 projets validés.
- Mesures concernant les champs magnétiques.
- Attente des conventions avec les propriétaires.
- Suivi médical pour les riverains qui le souhaitent.
- Dédommagement pour pollution visuelle plus étendue.
- Ferme témoin.

- Agence Postale Communale : Mme le Maire présente le concours de photos de l'Agence Postale Communale auquel nous avons participé mais que, malheureusement, nous n'avons pas gagné.

- Téléthon : Mme le Maire expose au CM les différentes activités proposées sur le territoire de la commune. M. Eugène LEMERRE (Familles Rurales) considère qu'il pourrait y avoir un danger pour le « grilleur » pendant le tir à la carabine, il est décidé que cette activité n'aura lieu que l'après-midi.

- Cérémonie du 11 novembre : Malgré quelques remarques sur le déroulement qui a eu lieu sous la pluie, la majorité des personnes concernées et présentes se sont dites satisfaites. M. Eugène LEMERRE propose à Mme

le Maire que la cérémonie cantonale du 11 novembre 2011 se déroule à Carantilly ; le 8 mai (préférentiel) et le 5 décembre tombant un dimanche, ces cérémonies auront lieu à Marigny.

- Fleurissement : L'entretien d'hiver aura lieu le 13 décembre.

- Vœux du maire : Mme le Maire informe le CM que les vœux du maire auront lieu le 15 janvier à 11 heures. Il est décidé à l'unanimité que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 10 décembre si tous les éléments nécessaires sont en notre possession.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,